

# Imaginer une université à distance, c'est renoncer à sa fonction sociale

Au nom des membres de la commission permanente du Conseil national des universités, sa présidente, **Sylvie Bauer**, demande à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le retour du présentiel à la rentrée de septembre, dans l'intérêt des étudiants et des enseignants-chercheurs

Le Conseil national des universités (CNU), qui représente l'ensemble des enseignants-chercheurs, toutes disciplines confondues, demande, fort de sa représentativité, par la voie de sa Commission permanente, la reprise des cours en présentiel dès la rentrée cet automne.

L'université est un lieu d'échange. Un cours est une représentation théâtrale : il ne s'agit aucunement de clamer des vérités académiques et scientifiques, ni de lire un cours sans vie. L'universitaire doit séduire et intéresser pour transmettre. Son regard doit détecter l'inattention de son auditoire. Nombre d'étudiants ont la croyance qu'il existe un écran invisible entre l'enseignant et eux. N'en faites pas une réalité qui détruira l'université.

L'amphithéâtre est un théâtre. Tout cela n'est pas anecdotique : le collectif est l'essence même de l'université. A son déclin parfois, lorsque l'enseignant ressent cette impression désagréable qu'un mur d'étudiants se dresse devant lui en signe de contestation à une décision ou une position. Avec un plaisir incomparable lorsque la fusion prend : le bruit de l'amphithéâtre est un souffle qui rythme nos enseignements.

L'université est d'abord un collectif qui s'incarne dans un lieu, physique. L'étudiant y fait ses premiers vrais choix de formation. L'université tisse les liens entre les étudiants d'aujourd'hui et les professionnels et amis de demain. Rien de tout cela ne surgira d'un auditoire « confiné » totalement ou partiellement.

Depuis la mi-mars, l'université française suit le rythme de la crise sanitaire mondiale. L'enseignement est devenu à distance et il convient néanmoins d'« assurer la continuité pédagogique ». Au pays des confinés, dans un univers connecté, l'activité universitaire battait son plein. A l'heure du déconfinement, les universités élaborent leur plan de reprise d'activité et personne ne semble s'émouvoir du fait que ceci indique qu'une certaine activité aurait cessé. Mais de quelle activité s'agit-il ?

Alors que partout l'activité économique et sociale reprend, d'aucuns s'interrogent sur la pertinence d'une reprise des cours universitaires en présentiel à l'automne prochain. De réunions Zoom en cours par visioconférences, les enseignants-chercheurs ont poursuivi enseignement et recherche avec l'aide efficace des outils numériques de communication. Faut-il en déduire que ces pratiques doivent être généralisées ?

Les amphis doivent-ils être renvoyés à des accessoires désuets appartenant à un siècle antérieur ? A faible taux de carbone et parées des vertus de frugalité économique, les rencontres virtuelles sont dans l'air du temps. Le distanciel, ce n'est ni le collectif ni l'individuel... C'est la solitude de l'étudiant et de l'enseignant.

Pire, nombre de nos étudiants travaillent dans des conditions

difficiles. La vie collective est un moyen de les éloigner quelques heures de réalités financières et sociales parfois désastreuses. Imaginer une université à distance, c'est renoncer à sa fonction sociale. Ça et là, on voit poindre les défaillances de ce trop bel édifice basé sur le tout à distance. Alors qu'on s'émeut de l'accroissement du nombre d'étudiants décrocheurs, que pourra signifier une continuité pédagogique pour des étudiants découvrant l'université ?

Le temps des études supérieures participe à la consolidation du statut de citoyen au sein de nos sociétés complexes. La confrontation d'opinions entre condisciples est souvent la base de l'affirmation des personnalités de ces acteurs de la société de demain. La distanciation physique est devenue, dans les faits et les discours, une distanciation sociale dont on ne peut supporter qu'elle perdure.

## Dialogue direct

Si les activités de recherche semblent s'accommoder plus que d'autres de la distanciation physique, elles sont fondées sur le dialogue et la confrontation. La période que nous traversons sera dommageable : mise en sommeil des expériences, annulations de colloques, reports en cascade de congrès internationaux.

L'urgence est à la reprise de ces activités d'échanges scientifiques plutôt qu'au développement viral de controverses stériles sur les réseaux sociaux. Alors que les citoyens attendent de la recherche qu'elle propose des réponses adaptées, en particulier en période de crise, nous savons que la construction de projets de recherche collaboratifs nécessite des rencontres réelles.

Le dialogue direct est coextensif du développement de l'activité de recherche. Il n'est nullement question de remettre en cause des décisions nécessaires lorsque surgit le danger sanitaire. Mais le distanciel, sous toutes ses formes, doit demeurer l'exception et ne peut l'emporter sur le principe du présentiel sur le seul fondement du risque. Pourquoi le prin-



**LES RENCONTRES FORTUITES, LES INTERPELLATIONS INATTENDUES OU IMPROMPTUES, LA DISPUTE PARFOIS, SONT L'ESSENCE MÊME DE L'ACTIVITÉ UNIVERSITAIRE**

cipe de précaution s'appliquerait-il plus ici que dans les commerces et les transports ?

Ainsi, de l'activité de chercheur à celle d'enseignant, de la construction de la connaissance à sa transmission, le travail des enseignants-chercheurs est intrinsèquement lié au dialogue direct. Les rencontres fortuites, les interpellations inattendues ou impromptues, la dispute parfois, ne sont pas accessoires, elles sont l'essence même de l'activité universitaire.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous prenons connaissance du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche, dite LPPR, qui, au-delà des mesures budgétaires, interroge les fondements de l'université. Ce projet, qui suscite d'ores et déjà de vives réactions, rappelle néanmoins opportunément la fonction essentielle de l'université dans le développement et la diffusion de la recherche.

L'activité scientifique est un socle évident de notre métier, indissociable de l'activité de formation, indissociable également de la fonction sociale de l'université, lieu d'échange ouvert, accessible à tous et qui doit le rester.

Pour que vive l'université, nous serons présents, dès septembre, auprès de nos étudiants et avec nos collègues. ■

**Sylvie Bauer**, professeure de littérature américaine à l'université Rennes-II, présidente de la commission permanente du Conseil national des universités ; **Jean-Luc Blin**, maître de conférences en physique et biologie moléculaire à l'université de Lorraine ; **Dany Chevalier**, maître de conférences à l'université de Lille-II, spécialisé en toxicologie ; **Christine Chojnacki**, professeure de langues et cultures indiennes ; **José Darrozes**, maître de conférences en géosciences ; **Thierry Divoux**, professeur en génie informatique à l'université de Lorraine, vice-président de la commission permanente du Conseil national des universités ; **Sylvain Ferez**, maître de conférences en sciences et techniques des activités physiques et sportives à l'université de Montpellier ; **Alexandre Fernandez**, professeur d'histoire contemporaine à l'université Bordeaux-Montaigne ; **René Guinebrière**, professeur en physique des matériaux à l'université de Limoges ; **Arnaud Martinon**, professeur en droit privé à l'université Panthéon-Assas ; **Thierry Oster**, professeur de biochimie et biologie moléculaire à l'université de Lorraine ; **Fabrice Planchon**, professeur de mathématiques à l'université de Nice Sophia-Antipolis ; **Damien Sauze**, maître de conférences en sciences économiques à l'université Lumière Lyon-II

# Frais de scolarité des étudiants étrangers : notre modèle social est en jeu

La décision prochaine du Conseil d'Etat sur l'augmentation des droits d'inscription pour les non-Européens est cruciale, selon les économistes **David Flacher et Hugo Harari-Kermadec**, économistes, car elle marquera la poursuite ou l'arrêt d'une politique de « marchandisation délétère »

L'enseignement supérieur global est en crise. En Australie, le pays le plus inséré dans le marché international de l'enseignement supérieur, les universités prévoient de perdre jusqu'à la moitié de leurs recettes. A l'échelle nationale, la perte de tout ou partie des 25 milliards d'euros qui entraient en Australie grâce à l'accueil d'étudiants étrangers (le troisième secteur à l'export) pourrait déstabiliser l'économie du pays. Aux Etats-Unis, les pertes de recettes en 2020-2021 pourraient représenter 20 milliards d'euros, selon l'American Council on Education (association de l'enseignement supérieur). Au Royaume-Uni, les pertes envisagées sont de l'ordre de 2,8 milliards d'euros. Cambridge a récemment annoncé que ses programmes de licence seront intégralement enseignés à distance, mais cette mise en ligne est coûteuse et ne pourra être assumée que par une minorité d'établissements.

Si la pandémie a frappé une économie mondiale déjà bien mal en point, l'enseignement supérieur « payant » est particulièrement touché : les échanges internationaux d'étudiants – les plus profitables – sont en berne et la fermeture des campus réduit fortement l'attractivité de diplômés hors de prix. Expérience étudiante sur le campus et contenus pédagogiques ne peuvent plus justifier (si tant est qu'ils l'aient pu) des droits de scolarité pouvant atteindre 70 000 dollars (soit 62 000 euros) par an. Les procès se multiplient aux Etats-Unis, intentés par des étudiants cherchant à récupérer une partie des sommes versées pour cette année. Plus proches de nous, les écoles de commerce françaises ont été obligées de recourir au chômage partiel pour encaisser le choc.

On aurait tort de reprocher aux étudiants de négocier leurs frais d'inscription : les perspectives d'emploi sont catastrophiques, le taux de chômage atteignant des niveaux inédits outre-Atlantique. L'endettement étudiant, qui s'élève en moyenne à 32 000 euros aux Etats-Unis et 60 000 euros en Angleterre, assombrit un futur professionnel déjà peu amène, et pèse sur les revenus des diplômés pendant vingt ans en moyenne. A l'échelle macroéconomique, l'endettement étudiant total dépasse 1300 milliards d'euros aux Etats-Unis, 133 milliards d'euros au Royaume-Uni. Le modèle des universités payantes fait donc les frais d'une politique délétère en période « normale », et carrément mortifère en ces temps agités. C'est pourtant ce modèle que le gouvernement français et ses conseillers essayent de promouvoir depuis 2018.

En France, les prochaines semaines seront déterminantes pour l'avenir de notre modèle social. La décision attendue du Conseil d'Etat [qui examine depuis vendredi 12 juin le recours des organisations contre l'augmentation des droits d'inscription pour les étrangers extra-européens] représentera un soulagement doublé d'une révolution ou, au contraire, la porte ouverte à une descente progressive aux enfers pour de nombreuses familles.



**POURRA-T-ON DISCRIMINER LES ÉTRANGERS AU MOTIF QU'ILS NE SERAIENT PAS CONTRIBUABLES FISCAUX EN FRANCE ?**

**David Flacher** est économiste à l'université de technologie de Compiègne ; **Hugo Harari-Kermadec** est économiste, maître de conférences à l'ENS Cachan - université Paris-Saclay

De quoi s'agit-il ? Alors que le plan Bienvenue en France (annoncé le 19 avril 2019) prévoyait une forte augmentation des droits de scolarité pour les étudiants extra-européens (2770 euros en licence et 3770 euros en master, contre 170 et 243 euros), un ensemble d'organisations a obtenu que le Conseil constitutionnel soit saisi. Ce dernier a rendu une décision le 11 octobre 2019 selon laquelle « l'exigence constitutionnelle de gratuité s'applique à l'enseignement supérieur public » tout en considérant que « cette exigence [de gratuité] ne fait pas obstacle, pour ce degré d'enseignement, à ce que des droits d'inscription modiques soient perçus en tenant compte, le cas échéant, des capacités financières des étudiants ».

## Basculer du bon côté, celui de la gratuité

Le Conseil d'Etat doit désormais interpréter cette décision en précisant ce que « modique » signifie. Si cette notion a vraisemblablement été introduite pour préserver les droits d'inscription habituels (170 et 243 euros), certains comptent bien s'engouffrer dans la brèche. Les enjeux sont d'une ampleur inédite : pourra-t-on discriminer les populations étrangères en leur faisant payer des tarifs plus élevés au motif qu'elles ne seraient pas contribuables fiscaux de leur pays d'accueil ? Le Conseil d'Etat pourra garder à l'esprit que ces étudiants nous arrivent formés aux frais de leur pays d'origine, et qu'ils rapportent, par les taxes qu'ils payent, bien plus qu'ils ne coûtent (le solde est positif de 1,65 milliard d'euros). Sera-t-il mis un terme aux velléités d'élargissement des droits d'inscription à tous les étudiants et à des niveaux de tarification toujours plus élevés ? La note d'un conseiller du candidat Emmanuel Macron, annonçait l'objectif : 4 000 euros en licence, 8 000 euros en master, jusqu'à 20 000 euros par an dans certaines formations.

Pour basculer du côté de la gratuité de l'enseignement supérieur, plutôt que de celui de sa délétère marchandisation, il faudrait que le Conseil d'Etat retienne une notion de modicité cohérente avec la jurisprudence : le juriste Yann Bisiou indique ainsi qu'une « somme modique est une somme d'un montant très faible, qui n'a pas d'incidence sur la situation économique du débiteur ; elle est anecdotique. Pour les personnes physiques, elle est de l'ordre de quelques dizaines d'euros, rarement plus d'une centaine, jamais plusieurs milliers ». Le Conseil d'Etat préférera-t-il les arguments fallacieux de ceux qui tremblent dans l'attente de cette décision car ils ont augmenté leurs droits de scolarité au point d'en dépendre furieusement : Sciences Po (14 500 euros par an pour le master), Dauphine (6 500 euros en master), Polytechnique (15 500 euros pour le bachelor), etc.

Si le Conseil d'Etat venait à respecter le cadre fixé par le Conseil constitutionnel, c'est l'ensemble de leur modèle qui serait remis en cause et c'est un retour à un véritable service public de l'éducation auquel nous assisterions. Une révolution indéniablement salutaire, qui appellerait des assises de l'enseignement supérieur. Après un Ségur de la santé, c'est à un « Descartes de l'enseignement supérieur » qu'il faudrait s'attendre, celui d'une refondation autour d'un accès gratuit à l'éducation de toutes et tous, sans discrimination. ■